

MISE EN ŒUVRE DES ÉTUDES
DOCTORALES DANS LE PÉRIMÈTRE DU
COLLÈGE DOCTORAL DE BORDEAUX

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021
VAGUE B

Rapport publié le 14/04/2022



Au nom du comité d'experts¹ :

Sylvie Hennion, Présidente du comité

Pour le Hcéres² :

Thierry Coulhon, Président

En vertu du décret n° 2021-1536 du 29 novembre 2021 :

1 Les rapports d'évaluation « sont signés par le président du comité ». (Article 13) ;

2 Le président du Hcéres « contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts ». (Article 8, alinéa 8).

Membres du comité d'experts

Président : Mme Sylvie Hennion, Université de Rennes1

Expert(e)s : Mme Christelle Breton, Université Grenoble Alpes
Mme Dominique Méry, Université de Lorraine
Mme Anna-Livia Morand, Université de Lorraine
M. Clément Varenne, Université Fédérale Toulouse Midi Pyrénées

Conseillère scientifique représentante du Hcéres :

M. Jean-Luc Herrmann

ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2020-2021 SUR LA BASE DE DOSSIERS DÉPOSÉS EN NOVEMBRE 2020 ET DE VISITES DU COLLÈGE ET DES ÉCOLES DOCTORALES EN JANVIER 2021

En raison du contexte sanitaire (Covid-19), les visites se sont déroulées en distanciel en respectant le processus de l'évaluation initialement prévu.

Présentation de l'organisation des études doctorales du site

L'organisation des études doctorales de l'Université de Bordeaux (UBx) est fondée sur la valeur emblématique du doctorat dans la stratégie scientifique et internationale de l'établissement. La labellisation de l'Université comme initiative d'excellence déclinée dans différents investissements d'avenir (Idex, Labex, Equipex...) conforte le rôle pivot du doctorat, fournit d'importants moyens financiers pour son développement et s'inscrit, dans le projet en une politique de continuum licence-master-doctorat aux fins d'allier formation et recherche.

Les études doctorales sont constituées de huit écoles doctorales (ED) et d'un collège des études doctorales (CED), créé en 2016, amené à se muer, dans le projet, en « University of Bordeaux graduate research school », au titre de la mise en œuvre du projet de la « structuration de la formation par la recherche dans les initiatives d'excellence » (PIA3 SFRI).

Les périmètres des ED recouvrent les grands champs de spécialités de l'Université de Bordeaux : *Mathématiques et informatique (MI)*, n° 39 ; *Sciences chimiques (SC)*, n° 40 ; *Droit*, n° 41 ; *Entreprise, économie et société (EES)*, n° 42 ; *Sciences de la vie et de la santé (SVS)*, n° 154 ; *Sciences physiques et de l'ingénieur (SPI)*, n° 209 ; *Sciences et environnements (SE)*, n° 304, *Sociétés, politique, santé publique (SP2)*, n° 545). Elles sont localisées sur quatre sites géographiques (Talence, Pessac, Carreire et la Victoire).

Cet ensemble concerne environ 2 000 doctorants et un potentiel d'encadrement d'environ 1 600 titulaires de l'habilitation à diriger des recherches (HDR).

Le CED détient une délégation de compétence politique et financière pour l'ensemble des études doctorales et exerce les différentes missions de guichet unique. À ce titre, il coordonne les actions de trois écoles universitaires de recherche (EUR) qui ont été retenues dans le premier Programme d'investissement d'avenir, PIA3 (*EUR Digital Public Health*, *EUR Light S&T*, *EUR Bordeaux Neurocampus*) et qui constituent des « graduate programs » (GP). À terme, il en sera de même pour les huit autres GP en cours de mise en place.

Il est à noter que ces « graduate programs » ont leur propre gouvernance et leurs propres financements, qui n'ont pas été communiqués au comité rendant parfois malaisée l'appréciation de l'articulation entre les GP et les ED.

Appréciation globale

Les études doctorales sont adossées à des unités de recherche reconnues et bénéficient de moyens financiers et administratifs conséquents.

La centralisation au niveau du collège des études doctorales du parcours administratif des doctorants, des moyens financiers et en personnels des ED et du collège ainsi que ceux des « graduate programs » constitue une structuration efficace qui permet la mise en place d'une politique commune ouverte à l'international. Les formations transversales et les animations proposées par le CED participent à la qualité des études doctorales de l'UBx. Le dynamisme de sa gouvernance est à saluer.

La co-construction des structurations en partenariat avec les différentes instances doctorales permet l'émergence bienvenue de règles de coordination communes satisfaisantes. Le maintien des pratiques disciplinaires très différentes dans les ED sur des questions aussi importantes que les seuils de financement, les conditions d'attribution des contrats doctoraux, l'indépendance ou non des comités de suivi individuel (CSI) de la direction de thèse constitue une source de fragilité et de différence de traitement entre les doctorants.

Points forts

- Attractivité internationale du doctorat de l'UBx.
- Cohérence de la mission de guichet unique du CED.

- Moyens financiers et administratifs conséquents.
- Formations et animations transverses de qualité.
- Soutien efficace aux associations de doctorants.

Points faibles

- Hétérogénéité des politiques disciplinaires (seuils de financement, allocation de contrats doctoraux...).
- Collecte et exploitation insuffisantes des indicateurs sur le devenir des doctorants et des docteurs (taux d'abandon, carrières professionnelles...).
- Représentation insuffisante des doctorants dans le conseil du collège doctoral.
- Absence de dispositif commun d'autoévaluation.
- Interactions avec le monde socio-économique inégales entre les ED.

Recommandations pour les établissements

L'Université de Bordeaux, tout en maintenant le dynamisme de sa politique doctorale, notamment internationale, devrait utilement accentuer son intérêt pour le devenir professionnel des docteurs en affinant la connaissance de leur intégration professionnelle. À ce titre, une collaboration plus étroite devrait se nouer entre les ED, le CED et le service en charge des enquêtes, pour permettre une collecte et une meilleure analyse des informations sur la poursuite de carrière des docteurs.

L'Université de Bordeaux devrait permettre une meilleure représentation des doctorants au regard des champs de spécialités dans les différentes instances de gouvernance des études doctorales.

Elle devrait aussi veiller à ce que la sélection des doctorants dans des filières d'excellence puisse aller de pair avec le maintien de la qualité de la formation pour les autres doctorants.

Le CED pourrait plus largement s'emparer du sujet du financement des études doctorales en y intégrant celui de la précarité potentielle de doctorants.

L'Université de Bordeaux devrait fournir aux doctorants des espaces dédiés suffisants, notamment en salles de formation.

Analyse détaillée

Fonctionnement et adossement scientifique des ED et du collège doctoral

Gouvernance

Le collège des écoles doctorales de l'Université de Bordeaux (Ubx) constitue une structure de niveau intermédiaire (SNI) aux côtés de quatre collèges de formation et de onze départements de recherche. Il est organisé en guichet unique du doctorat. À ce titre, ses fonctions centralisatrices sont nombreuses. Il coordonne et mutualise l'ensemble du champ du doctorat de l'UBx. Il centralise l'ensemble des ressources et projets autour des études doctorales. Il pilote la politique de promotion internationale du doctorat de l'établissement. Il dispense les formations transverses à l'intention des 2 000 doctorants de l'UBx. Il organise des formations à destination des directeurs de thèse pour les préparer aux missions d'encadrement. Il est en charge de la connaissance et de l'accompagnement du devenir professionnel des docteurs. En soutien de cette politique, il détient une délégation de compétences dans la gestion des moyens investis par l'Université dans la promotion du doctorat. Grâce notamment aux financements issus des appels PIA (Idex, EUR,...), il dispose d'une masse salariale pour financer des contrats doctoraux conséquente et d'un important volant de personnels exerçant tant dans les ED que dans l'organisation de sa propre administration et dans la mise en œuvre des « graduate programs ». Le CED est administré par un conseil de 23 membres et dirigé par un directeur nommé par la présidence de l'UBx. Sa composition est ainsi établie : le directeur du collège, les huit directeurs des ED et les trois directeurs des « graduate programs », trois représentants des personnels enseignants-chercheurs et chercheurs titulaires ou non titulaires, deux représentants du personnel BIATSS, trois représentants des doctorants devant respectivement représenter les trois domaines : sciences et technologies (ST), sciences de la vie et de l'environnement (SVE), sciences humaines et sociales (SHS), trois personnalités extérieures à l'établissement représentant le monde socio-économique. Sont aussi invités huit représentants de l'UBx dont son vice-président recherche ainsi que les 11

directeurs des départements de recherche (soit environ 39 personnes). La visite du comité d'experts a permis d'apprécier le dynamisme des élus doctorants qui participent pleinement à la définition des activités du collège doctoral. Pourtant, le fait qu'il y ait seulement trois représentants (et trois suppléants) est une faiblesse puisque l'ensemble des écoles doctorales ne sont pas représentées.

Le fonctionnement des ED demeure conforme aux usages courants et chaque ED est dirigée par une direction constituée a minima d'une personne, le plus souvent assistée d'un bureau dont le rôle est de mettre en place la politique de l'ED décidée par un conseil conforme aux dispositions légales à l'exception de l'ED 154. L'ED 154 comprend 32 membres, alors que l'article 9 de l'arrêté du 25 mai 2016, fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat, dispose que « le conseil comprend de douze à vingt-six membres ». La représentation des personnels ingénieurs, administratifs et techniciens est aussi non conforme à ce texte. Les modalités et la composition des conseils sont propres à chaque ED et obéissent à des règles propres. Toutes les ED partagent la même charte de thèse et les mêmes documents de suivi des doctorants. Ce partage est facilité par le système d'information commun à toutes les ED, « Accès doctorat unique et mutualisé », ADUM. Seules les ED 40, 41, 42, 154, 304 et 545 disposent d'un règlement intérieur explicitement mentionné.

Les compétences du CED sont clairement définies dans l'article 42 des statuts de l'UBx : « Il associe l'ensemble des écoles doctorales de l'Université dont il a vocation à coordonner et à mutualiser les compétences ». Cette coordination et cette mutualisation se sont développées en co-construction avec les directions des ED en conférant au collège une mission essentielle de guichet unique (administratif, scolarité, budgétaire, formation transversale, relations internationales, et avec le monde socio-économique). Le règlement intérieur du CED précise que celui-ci « a en charge la totalité de l'enveloppe budgétaire annuelle qui lui est affectée pour l'ensemble des actions à destination des doctorants ». Il assure aussi la coordination et de mutualisation des moyens entre les ED et les 'graduate programs', ainsi que de la gestion des personnels affectés aux études doctorales. Dans les faits, les ED et le CED ont clairement identifié les missions dédiées à chacune des entités et la gouvernance globale est très efficace.

Moyens matériels, humains et financiers

Les gestionnaires des ED sont localisées sur les différents sites de l'Université de Bordeaux et sont proches des doctorants et des unités de recherche. Le CED et les gestionnaires communiquent efficacement. Ils disposent d'un système d'information commun bien implanté (ADUM), et ont bien identifié les missions des uns et des autres. Les locaux affectés aux ED sont suffisants, contrairement au CED qui ne dispose pas de locaux dédiés pour organiser ses formations.

Les choix politiques de l'Université de Bordeaux conduisent à confier au CED la répartition des ressources doctorales constituées des contrats doctoraux de l'Université de Bordeaux et le budget de fonctionnement dédié au doctorat. La répartition des contrats doctoraux aux ED obéit à une clé de répartition qui est propre au CED et, qui, selon les indications du CED, est dépendante des effectifs de l'ED et de la durée des thèses. Cette clé semble acceptée par les différents acteurs doctoraux dans la mesure où les documents communiqués au comité ne font pas état de critiques des ED relatives à ces différences d'attributions budgétaires.

Les budgets répartis par doctorant aux ED sont situés dans une même fourchette pour l'ED 39 (85 euros), l'ED 40 (98 euros), l'ED 42 (84 euros) et l'ED 209 (91 euros). L'ED 41 (41 euros) et l'ED 545 (65 euros) perçoivent un financement en retrait par rapport au premier groupe, mais l'explication est sans doute liée aux statuts des doctorants salariés (ED 545) ou à la délocalisation à l'étranger d'une grande partie des doctorants et une durée excessive de thèse (ED 41). Deux ED disposent d'un budget par doctorant nettement plus important que les autres, l'ED 154 (133 euros dont 94 euros provenant du CED et le reste en autofinancement) et l'ED 304 (146 euros).

Chaque école doctorale dispose d'au moins un support pour les activités administratives. Le travail des gestionnaires d'école est salué dans l'ensemble des rapports comme un pilier des études doctorales et mérite d'être relevé. L'Université de Bordeaux a engagé depuis plusieurs années un processus de repyramidage des emplois de gestionnaires d'ED. Ce travail important doit être poursuivi comme le recommandent plusieurs rapports d'ED (ED 39, ED 209 notamment) pour répondre aux exigences internationales demandées aux gestionnaires (pratique de l'anglais courant).

Le collège doctoral dispose d'une organisation administrative remarquable et considérée par l'ensemble des acteurs comme simplificatrice avec un sens du service public exemplaire.

Moyens de communication

Les moyens de communication sont mutualisés via la plateforme ADUM pour la totalité des ED. Cette plateforme est utilisée pour la gestion des doctorants (inscriptions, suivi pédagogique, suivi scientifique, portfolio). Les ED utilisent effectivement les fonctionnalités de cette plateforme pour communiquer avec les doctorants et les encadrants via les listes de diffusion notamment. Cette communication est aussi assurée par des sites Internet considérés comme informatifs et utiles en français. Quelques ED disposent d'un site en anglais. Certaines recommandations émises dans les rapports des ED suggèrent une version anglaise pour le site Internet en vue de l'accueil des doctorants étrangers et pour offrir une plus grande visibilité du doctorat. De son côté, le collège doctoral dispose d'un site internet en français et en anglais utile pour les doctorants.

Recrutement des doctorants

Le CED confie les ressources des contrats doctoraux établissement (CDE) aux ED et laisse les ED assurer le recrutement des candidats. Quelques contrats doctoraux établissement sont gérés par le CED pour le recrutement, notamment pour les projets doctoraux interdisciplinaires. Globalement, les ED ont mis en place des procédures de recrutement pour les contrats doctoraux établissement confiés par le CED. L'ED 39 analyse toutes les candidatures y compris celles destinées à des financements autres. L'ED 41 confie à un comité des responsables de master le soin de classer les candidatures aux contrats doctoraux établissement et, de ce fait, les candidatures sont principalement bordelaises.

Financement des thèses

La politique des ED en matière de financement des thèses est très hétérogène.

Les ED 39, 40, 154, 209 et 304 font du financement de la thèse une condition préalable à l'inscription en thèse, contrairement aux ED du secteur SHS, les ED 41, 42 et 545, pour lesquelles il s'agit d'une simple recommandation. On retrouve dans les rapports un seuil de financement mensuel de 1 000 euros qui est une obligation pour certaines ED (39,40,154,304), voire 1 200 euros pour l'ED 209.

Les recommandations des rapports soulignent la nécessité ou le souhait de certaines ED de relever le seuil à 1 200 euros. La revalorisation du contrat doctoral prévue dans la LPR devra en effet sensibiliser le CED et les ED sur cette question du seuil de financement et d'un financement pour tous. L'ED 41 a un taux de financement assez bas de 17 % ; l'ED 42 finance 42 % des doctorants ; l'ED 545 présente 50 % de doctorants salariés. Cette disparité des seuils et des obligations de financement demeure liée à des disciplines notamment le droit (ED 41), l'économie-gestion (ED 42) et la médecine (ED 545). Pour autant, l'application de la Loi de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 (LPR) vise à réduire le nombre de doctorants non-financés dans l'ensemble des disciplines. Compte-tenu du caractère récent de la LPR (entrée en vigueur en 2021), cet élément n'a pu être apprécié.

Accueil des doctorants

Le CED organise une journée d'accueil des doctorants. On notera que quelques ED s'appuient en partie sur ces actions du CED mais, même si la situation reste globalement hétérogène, toutes les ED organisent une journée d'accueil. On notera que les études doctorales ont une action spécifique afin de favoriser l'intégration des doctorants en situation de handicap.

Valorisation du doctorat

Les actions de valorisation sont assurées principalement par le CED. On note quelques actions internationales de valorisation à l'aide d'un partenariat international pour l'ED 40.

Cette valorisation du doctorat passe aussi par des partenariats fructueux avec les associations de doctorants dont le CED et certaines ED soutiennent les activités, notamment les manifestations mises en œuvre par « Aquidoc ».

Ouverture nationale et internationale

Le CED accompagne les missions à l'international au travers d'un budget alloué, utilisé par les écoles doctorales pour soutenir des échanges internationaux. Les projets de type EUR ou Idex sont aussi des cadres qui accompagnent les échanges avec des centres étrangers. Enfin, les unités de recherche accompagnent les échanges liés au doctorat et à sa préparation par le soutien financier des missions.

En matière d'origine des doctorants, l'analyse des rapports des écoles doctorales montre plusieurs réalités. Les écoles doctorales s'appuient en partie sur les masters locaux. Ainsi, l'ED 304 organise un recrutement ouvert à l'extérieur mais avec des résultats favorables aux étudiants locaux. La proportion des doctorants originaires de masters extérieurs varie entre 30 % (ED 39), 36 % (ED 209), 45 % (ED 154) et 55 % (ED 545). Pour les autres ED, les valeurs ne sont pas indiquées.

La situation des doctorants étrangers est contrastée. Ainsi, l'ED 41 affiche 42 % de doctorants étrangers mais ceux-ci sont principalement délocalisés, généralement sans cotutelle, ce qui suscite nombre d'abandons. D'autres ED accueillent des doctorants étrangers avec des diplômes français ou étrangers en proportion significative comme l'ED 39 (35 %) et l'ED 209 (40 %).

Cette politique d'ouverture internationale s'appuie aussi sur une politique de cotutelle qui montre une marge de progression en lien avec le CED. On peut noter que l'ED 545 témoigne d'une politique de cotutelle s'appuyant en partie sur les Idex et EUR avec 27 cotutelles (sur les trois dernières années), soit 8 % des inscrits. L'ED 154 inscrit 10 % des primo-entrants en cotutelle. Ce rôle des Idex et autres EUR est mentionné aussi dans le cas de l'ED 39 ou encore dans le développement des réseaux nationaux ou internationaux comme l'ED 40. Les rapports des ED indiquent des disparités dans les échanges internationaux avec la cotutelle mais les cotutelles de thèse sont des contrats difficiles à établir.

On notera le rôle essentiel de l'attractivité de la formation doctorale à l'Université de Bordeaux qui a permis de limiter la baisse du nombre d'inscrits (contrairement à la moyenne nationale).

Encadrement et formation des doctorants

Encadrement des doctorants

Les études doctorales étant portées par le CED, les processus administratifs ont fait l'objet d'une mise en commun. Au-delà de cet aspect organisationnel, les écoles doctorales gardent une grande liberté dans la mise en œuvre du cadre réglementaire régi par l'arrêté de 2016. La visite et les rapports des écoles doctorales permettent de constater une certaine hétérogénéité des pratiques, assumée par la direction du CED et des écoles doctorales.

Pour l'année 2019-2020, le taux moyen d'encadrement pour le CED est de 1,76, et de 0,65 pour l'ED 154, 0,86 pour l'ED 304, 1,46 pour l'ED 209, 1,5 pour l'ED 39 et l'ED 42, 1,7 pour l'ED 40, 1,8 pour l'ED 545, et 4,53 pour l'ED 41. Cependant, l'absence de référentiels d'indicateurs communs (notamment sur les méthodes de calcul) au CED et à toutes les ED suscite quelques réserves sur l'exactitude des chiffres avancés.

L'autonomie des ED dans la définition du taux maximal d'encadrement par HDR amène à de grandes disparités (ED 39 : 3, ED 545 : 3 en santé mais 6,5 en sciences humaines ; ED 209, ED 154, ED 42 : 5 ; ED 40 : 6 voire 12 pour un co-encadrement ; ED 41 : 10). Certains rapports de comités d'ED mettent l'accent sur le non-respect des maxima d'encadrement définis dans les règlements intérieurs des ED (ex : ED 42, ED 154) avec parfois des taux excessifs (ED 545 et 41).

La pratique des autorisations à diriger des recherches (ADT) est de même très hétérogène, rendant parfois délicate l'appréciation exacte des taux d'encadrement.

Les informations communiquées permettent donc de constater l'importance des capacités d'encadrement des doctorants à l'Université de Bordeaux mais dénotent de grandes différences de répartition réelle entre HDR et assimilés (Ex : ED 40, un tiers des membres HDR ne dirigent pas de thèse).

Aucune école doctorale ne mentionne la prise en considération de la qualité de l'encadrement dans le recrutement des doctorants. Il en est de même de l'existence d'une politique de lutte contre les abandons de thèse, sujet soulevé dans les rapports des comités des ED. Le taux global d'abandon à l'Université de Bordeaux recouvre de grandes différences entre les ED. Ce taux, calculé selon le flux entrant, varie entre 6 et 12 % selon les années pour la plupart des ED, à l'exception des ED 41 et 42 où il dépasse parfois les 40 %. L'optique d'excellence qu'affirme l'Université de Bordeaux devrait l'amener à s'interroger plus en amont sur les causes de tels abandons. Enfin, l'ensemble des rapports des ED souligne le rôle clef et positif du CED dans la formation à l'encadrement des encadrants, cette formation étant obligatoire pour les candidats à l'HDR ou à l'ADT.

Suivi des doctorants

Toutes les écoles doctorales disposent d'une journée d'accueil comprenant une participation étroite du CED.

Les pratiques diffèrent fortement sur la mise en application des comités de suivi individuel (CSI) avec une implication plus ou moins forte du directeur de thèse (qui, dans le cas le plus extrême, nomme les membres, sans que le doctorant dispose d'un droit de regard sur ses choix). D'une manière générale, plusieurs rapports pointent un manque d'indépendance des CSI qui, en conséquence, ne remplissent pas complètement leur mission de médiation lorsque des problèmes surviennent pendant la thèse et ne permettent pas aux doctorants de bénéficier d'un espace d'écoute et de discussion totalement distinct de la direction de la thèse, ce qui peut paraître paradoxal dans les filières de formations doctorales qui se réclament de l'excellence.

Formation des doctorants

Toutes les écoles doctorales demandent un minimum de 100 heures de formations réparties de manière variée et de façon plus ou moins stricte d'une école doctorale à l'autre en formations transversales, disciplinaires et hors catalogue : parfois 50 heures transversales, 25 heures scientifiques et 25 heures hors catalogue (ED 154 et 304), parfois 25 heures transversales, 25 heures scientifiques et 50 heures libres (ED 39 et 209). La validation des formations est claire sauf celles hors catalogue parfois mal comprises (modalités de validation, volume d'heures validées).

Dans tous les cas, les formations organisées par les écoles doctorales se concentrent sur les aspects disciplinaires tandis que celles du CED interviennent sur les aspects transverses. L'ED 42 souligne un budget trop faible pour organiser des formations scientifiques diversifiés mais cette problématique devrait être revue lors de la réponse à l'appel SFRI. Les formations du CED sont saluées pour leur diversité, leur richesse et leur qualité dans l'ensemble des rapports d'écoles doctorales. Elles sont systématiquement évaluées.

Animation

De nombreuses ED ont également déployé des journées scientifiques de l'école doctorale permettant aux doctorants de présenter leurs travaux, et pour certaines de s'impliquer dans leur organisation (ED 39, 154, 209, 545 notamment). Le CED propose également des manifestations tournées vers l'emploi : concours « Ma thèse en 180 secondes » et une remise des diplômes, par exemple. Les animations sont donc variées et répondent aux besoins exprimés.

Suivi des compétences

Le suivi des compétences est partagé entre les ED en fonction des exigences académiques et le collège. Les formations suivies par chaque doctorant sont résumées dans un document formalisé remis au doctorant lors de la soutenance.

Il est à noter que, selon une norme collégiale, le directeur de thèse doit valider obligatoirement toute formation, ce qui, sans doute limite les erreurs, mais enlève au doctorant une liberté d'initiative dans les choix exercés.

Le portfolio des compétences se limite pour l'instant à l'Université de Bordeaux à l'établissement par le logiciel ADUM de la liste des formations et des activités suivies par le doctorant. Ces informations ne constituent pas véritablement un portfolio ce qui est noté comme un point faible dans plusieurs rapports d'ED (ED154, ED 304). Les bilans et projets du Collège et des ED ne contiennent pas de précisions relatives à l'analyse et aux résultats obtenus grâce au suivi des compétences qui semble peu utilisé comme le souligne le rapport de l'ED 42. Une réflexion globale sur le sujet semble donc importante.

Soutenance et durée des thèses

Les modalités de soutenance des thèses sont exercées par les ED mais le collège en assure la gestion administrative.

La durée moyenne des thèses est stable durant le contrat. Elle était de 47 mois en 2016/2017 et de 46 mois en 2019/2020, avec des différences de durée liées aux champs scientifiques (ex : ED 39 et 304, 41 mois et ED 41, 72 mois).

Si la gestion de la durée des thèses relève de la compétence des ED, le pouvoir du collège s'exerce indirectement mais de façon notable par la prise en compte de la durée des thèses comme indicateur dans l'attribution des contrats doctoraux.

La lutte contre le taux global d'abandon ne fait pas l'objet d'une politique coordonnée entre le collège et les ED bien qu'il puisse apparaître comme préoccupant (cf. supra).

Suivi du parcours professionnel des docteurs

Préparation à la poursuite de carrière

Les doctorants de l'UBx disposent d'accompagnement à la poursuite de carrière nombreux et variés. L'essentiel de ces actions est délégué au Collège des écoles doctorales. Afin d'accompagner cette poursuite de carrière, le CED propose ainsi à la fois des formations pratiques (réfléchir à son projet professionnel, mettre en valeur ses compétences, etc.) et des formations permettant de formaliser ou d'acquérir des compétences transverses (améliorer son anglais, prévenir les conflits, etc.). La plupart des écoles doctorales indiquent s'appuyer sur ce catalogue de formation et encourager leurs doctorants à les suivre.

Les associations locales, que soutiennent les ED, jouent également un rôle dans la préparation à la poursuite de carrière des doctorants, en particulier l'association Aquidoc qui propose des formations et organise chaque année un forum de rencontre doctorants/entreprises.

Des écoles doctorales s'appuient de plus sur des réseaux disciplinaires ou d'anciens diplômés pour favoriser la poursuite de carrière de leurs doctorants (Réseau de l'école doctorale Droit de l'Université de Bordeaux, Réseau inter-universitaire de recherche en macroéconomie financière, Redoγ).

Si les moyens d'information à disposition des doctorants sont nombreux, l'attention portée à leur projet professionnel varie selon les ED. Certaines écoles doctorales (ED 39, 40, 209, 545) y portent ainsi une attention toute particulière en veillant à ce que le sujet soit évoqué tout au long du parcours doctoral (lors de la rédaction de la convention de formation, des CSI), ou en mettant en place ses propres manifestations (rédaction de CV en journée d'étude, rencontres avec des professionnels du secteur privé lié aux champs d'activité de l'ED, etc.). D'autres se contentent d'évoquer lors de la réunion de rentrée les formations du CED et de donner éventuellement les chiffres de poursuite de carrière de leurs docteurs sortants (ED 41, 154, 304).

Dispositifs de suivi

Le CED s'appuie sur l'Observatoire de la formation et de la vie universitaire (OFVU) pour effectuer le suivi professionnel des docteurs de l'UBx. Le CED, ainsi que les ED, s'accordent à dire que ce suivi n'est actuellement pas satisfaisant : le taux de réponse n'est pas suffisant pour être significatif et parmi les réponses, le nombre de situations dites « inconnues » est élevé. Les ED indiquent qu'elles obtenaient de meilleurs taux de réponse lorsque les gestionnaires des ED étaient en charge de la collecte, et ce notamment grâce aux relances personnalisées que ne permet pas l'anonymisation effectuée par l'OFVU. Deux écoles doctorales (ED 41 et ED 209) enrichissent d'ailleurs les données actuelles avec des enquêtes menées de leur côté.

Résultats du suivi du devenir professionnel

La plupart des ED analysent et communiquent les résultats des enquêtes de suivi du devenir professionnel et sont très demandeuses de données plus complètes et plus précises. Certaines ED (ED 154, 209, 545) commencent à orienter leur politique en fonction des résultats de ces enquêtes (actions d'accompagnement des carrières dans le secteur académique, invitation de partenaires issus du secteur privé parmi les membres des futurs conseils, etc.), mais se trouvent limitées par le manque de représentativité de ces résultats.

Avec la marge d'erreur qu'entraîne le manque de représentativité des données de l'OFVU, les chiffres de l'UBx en matière de poursuite de carrière sont tout à fait satisfaisants avec de 88 à 91,1 % de docteurs en emploi stable trois ans après la soutenance en 2017-2019, là où la moyenne nationale était de 90,9 % en 2014 (d'après les enquêtes IPDoc 2015 et IPDoc 2017 – MESRI-SIES).

Autoévaluation

L'autoévaluation des études doctorales s'avère d'une grande hétérogénéité dans la mesure où il n'y a pas eu de dispositifs ni d'indicateurs communs mis en place par le CED. Le CED, lui-même, a simplement contribué au rapport d'autoévaluation de l'établissement. Les ED, ne disposant pas de consignes particulières, ont procédé de façon personnelle sans intégrer leur positionnement dans l'environnement institutionnel et scientifique des études doctorales de l'Université de Bordeaux.

Il apparaît que seulement la moitié des ED ont procédé à une analyse des forces et faiblesses (ED 209, 304, 545, 40). Certaines l'ont fait de façon pertinente et critique, le plus souvent avec des enquêtes de satisfaction auprès des usagers et en concertation avec les membres de leurs conseils (ED 304) ou sans une totale exploitation (ED 545). Les autres ED ont effectué un bilan seulement descriptif de leur fonctionnement.

Projet

Le projet de l'établissement en matière d'études doctorales est centré sur la mise en place d'une école de recherche, dénommée « University of Bordeaux graduate research school (UBGRS 2.0) », qui se veut attractive à l'international, avec un lien formation-recherche fort, assurant un continuum de la licence au doctorat, et qui favorise l'interdisciplinarité et l'innovation en recherche. Cette formation à la recherche s'effectuera au bénéfice de doctorants sélectionnés dont la formation sera basée sur des parcours fléchés individuels.

Onze programmes gradués (UbGrad's) se mettront progressivement en place, recouvrant assez bien les périmètres des ED qui demandent leur renouvellement à l'identique dans le prochain contrat. Le CED est amené à se transformer en « Graduate research school ». Le projet du CED prévoit également la création d'une Maison du doctorat, lieu central d'accueil et de formation doctorale, et la mise en place d'une démarche qualité visant un fonctionnement harmonisé et performant des études doctorales. Si ce projet du CED a été discuté de façon collégiale, les rapports des ED n'en font pas état.

Les projets développés dans les rapports des huit ED demeurent disciplinaires visant principalement à répondre aux points faibles identifiés tels que la faiblesse des formations disciplinaires (ex : ED 304) ou l'augmentation du nombre de thèses financées (ex : ED 41). Dans les rapports, seulement la moitié des ED affiche clairement vouloir bénéficier des opportunités apportées par UBGRS 2.0 (ED 39, 41, 154 et 304).

Il est à remarquer qu'aucun rapport ne mentionne la volonté des directions d'ED d'aller vers un fonctionnement plus collégial et d'établir des règles communes telles que les conditions d'inscription des doctorants, l'organisation des CSI, ou les modalités de médiation. Le projet ne contient pas une prise en compte des conséquences d'une dualité des formations entre les filières d'excellence et celles qui ne le seraient pas pour la qualité globale des études doctorales de l'Université de Bordeaux.

Observations de l'établissement

Collège des écoles doctorales

HCERES
Département des évaluations des formations
2 rue Albert Einstein
75013 PARIS

Objet : Observations rapport
HCERES

Bordeaux, le 5 avril 2022

Affaire suivie par :
Jennifer PEREZ

Madame, Monsieur

jennifer.perez@u-bordeaux.fr

351 Cours de la Libération
Bât. A33 – Bur. 64
33405 TALENCE Cedex
T 05 40 00 24 46

Le collège des écoles doctorales (CED) de l'université de Bordeaux a pris connaissance du rapport du comité d'experts HCERES à la suite de l'évaluation qui s'est tenue en distanciel le 28 et 29 septembre 2021.

Le CED tient à remercier le HCERES et le comité d'experts pour la qualité de l'évaluation.

Les recommandations sont pleinement partagées et le CED n'a ni observations ni corrections à apporter.

Roger MARTHAN
Directeur
Collège des écoles doctorales




Adresse postale

Université de Bordeaux
351 cours de la Libération
33405 Talence cedex
www.u-bordeaux.fr

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des universités et des écoles

Évaluation des unités de recherche

Évaluation des formations

Évaluation des organismes nationaux de recherche

Évaluation et accréditation internationales



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

